



puis-je refuser de travailler apres mes horaires de travail ?

Par **mikaelle**, le **16/12/2012** à **22:05**

bonsoir ,mon patron m'envoie sans aucune discussion prealable ,un SMS sur lequel il me demande "d'etre sur un chantier imperativement à 18h00 alors que mes horaires de travail sont de 8h00-12/00 ,12h30-15h30 " ,je lui dit que je ne peux pas pour raison familiale ,et là il me repond que je n'ai pas le choix ,et que sur mon contrat aucune clause ne me permets de refuser .Question :Peut-il m'obliger à etre present à 18h00 ?Merci ...

Par **P.M.**, le **17/12/2012** à **09:45**

Bonjour,
A priori, l'employeur peut vous demander d'effectuer des heures supplémentaires mais en vous prévenant à l'avance sauf en cas d'urgence...